



No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
13 décembre 2016**

16-12-207

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance ordinaire du 13 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 décembre 2016 à 20 h 06 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

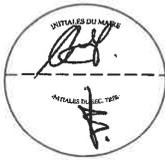
Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Adoption de procès-verbaux: séance extraordinaire du 25 octobre 2016 et séance d'ajournement du 27 octobre 2016
5. Résolution fixant le taux des intérêts sur les arrérages de taxes pour l'année 2017
6. Résolution fixant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017
7. Résolution fixant les tarifs 2017 pour le Service incendie à l'extérieur de notre municipalité et dans le cas des incendies de véhicules appartenant à des résidents de l'extérieur de notre municipalité et tous les autres types d'interventions
8. Résolution fixant les tarifs 2017 pour le service d'aqueduc à être payés par les fonds généraux
9. Liste dressée par le directeur général et tel que requis par le *Code municipal du Québec* concernant les arrérages de taxes par les contribuables
10. Liste dressée par le conseil à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 13 avril 2017
11. Demande de dérogation mineure – 536, rue Principale (école)
12. Infotech – addenda au contrat de service pour achat d'une banque d'heures
13. Transport Soleil - Prévisions budgétaires préliminaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et quote-part 2017
14. MRC de Vaudreuil-Soulanges – entente cadre concernant les cours d'eau
15. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
16. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

17. Renouvellement de l'assurance collective
18. Relevé de soumissions et attribution du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2017
19. Contrôle des animaux errants – renouvellement avec Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges
20. Entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Polycarpe (préventionniste)
21. Entente relative à l'établissement d'un « plan d'entraide de secteur » en matière d'incendie et d'intervention d'urgence
22. Ajustement salarial des employés pour les années 2016 et 2017
23. Ajustement provisoire du salaire et des avantages sociaux au directeur général selon le projet de contrat de travail en voie d'être conclu
24. Entretien hivernal – sentier L'Escapade
25. Servitude d'usage pour des fins agricoles d'une bande de terrain appartenant à la municipalité
26. Activité de reconnaissance 2017 – pompiers Soulanges
27. Ébranchage
28. Patinoire - hiver 2016-2017
29. Dons et commandites
30. Correspondance
31. Questions de l'assistance
32. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-12-208

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2016-12-13 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 165 281,10 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires de Desjardins de 17 370,82 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 23 957,13 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 5 583,13 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 212 634,83 \$.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX: SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2016 ET SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 OCTOBRE 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

16-12-209

QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 25 octobre 2016 et de la séance d'ajournement du 27 octobre 2016 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION FIXANT LE TAUX DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-12-210

DE FIXER le taux d'intérêt à 18% annuellement pour les arrérages des taxes ou autres montants en souffrance durant l'année 2017.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION FIXANT LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-12-211

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront mensuellement au lieu ordinaire des séances du conseil municipal au 776, rue des Loisirs à Sainte-Marthe, à vingt heures (20 h 00) les journées suivantes, à savoir :

• le mardi, 10 janvier	• le mardi, 11 juillet
• le mardi, 14 février	• le mardi, 29 août
• le mardi, 14 mars	• le mardi, 12 septembre
• le mardi, 11 avril	• le mardi, 10 octobre
• le mardi, 8 mai	• le mardi, 14 novembre
• le mardi, 13 juin	• le mardi, 12 décembre

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

RÉSOLUTION FIXANT LES TARIFS 2017 POUR LE SERVICE INCENDIE À L'EXTÉRIEUR DE NOTRE MUNICIPALITÉ ET DANS LE CAS DES INCENDIES DE VÉHICULES APPARTENANT À DES RÉSIDENTS DE L'EXTÉRIEUR DE NOTRE MUNICIPALITÉ ET TOUS LES AUTRES TYPES D'INTERVENTIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-12-212

QUE les tarifs suivants s'appliqueront, conformément à notre règlement numéro 43, dans le cas des incendies de véhicules de l'extérieur pour 2016:

camion autopompe	150 \$/heure
camion citerne	135 \$/heure
unité de secours	120 \$/heure
camion utilitaire	60 \$/heure
pompe remorque	75 \$/heure
directeur	30 \$/heure
directeur adjoint	28 \$/heure
capitaine	27 \$/heure
lieutenant	25 \$/heure
pompier	22 \$/heure
travaux à la caserne	18 \$/heure

et ce, avec un minimum de trois (3) heures.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RÉSOLUTION FIXANT LES TARIFS 2017 POUR LE SERVICE D'AQUEDUC À ÊTRE PAYÉS PAR LES FONDS GÉNÉRAUX

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-12-213

D'ÉTABLIR comme suit les tarifs pour le service d'aqueduc en 2017 :

l'école primaire	1 700 \$
le bassin du Service incendie	1 700 \$
la Fabrique de Sainte-Marthe	425 \$
la caserne d'incendie	425 \$
le chalet des loisirs	425 \$
le centre communautaire / l'hôtel de ville	425 \$

QUE ces montants soient transférés du compte « **ADMINISTRATION** » au compte « **AQUEDUC** »

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LISTE DRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TEL QUE REQUIS PAR LE CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC CONCERNANT LES ARRÉRAGES DE TAXES PAR LES CONTRIBUABLE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 1022 du Code municipal du Québec.

LISTE DRESSÉE PAR LE CONSEIL À ÊTRE TRANSMISE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES LE 13 AVRIL 2017

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, la liste des arrérages de taxes pour la présenter au conseil à sa session du mois de décembre, en vue de la vente des immeubles par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette liste ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-12-214

D'AUTORISER l'expédition d'un avis formel, par courrier recommandé, aux contribuables se trouvant sur cette liste dont les arrérages exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, avec frais d'avis de 50\$, les informant du retard et du délai pour régulariser le défaut afin voir leur nom retiré de ladite liste à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour défaut de paiement de taxes qui conduira à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 13 avril 2017 à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

D'AUTORISER le directeur général à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la date limite pour la transmission des dossiers, ceux qui exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, incluant les dossiers et les montants dus par les commissions scolaires ou à la demande des dites commissions scolaires;

D'AUTORISER le directeur général, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à représenter la municipalité de Sainte-Marthe à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 13 avril 2017. Ce dernier étant par la même occasion autorisé à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de la municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

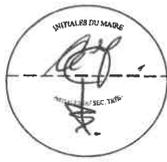
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 536, RUE PRINCIPALE (ÉCOLE)

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure est formulée afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal qui, suite à son agrandissement empiète d'un maximum de 6 cm dans la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement ne nuit pas à la visibilité des automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE la construction est terminée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'empiétement est mineur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-12-215

D'AUTORISER cette dérogation mineure

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

INFOTECH – ADDENDA AU CONTRAT DE SERVICE POUR ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-12-216

D'AUTORISER l'addenda au contrat de service avec Infotech afin de procéder à l'achat d'une banque d'heures au nombre de 28 heures pour un montant total de 1 960 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TRANSPORT SOLEIL - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PRÉLIMINAIRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017 ET QUOTE-PART 2017

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-12-217

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires préliminaires (quotes-parts totales de 497 221,90 \$) pour l'année 2017 de Transport Soleil Inc pour un budget équilibré de 1 164 354 \$;

D'ACCEPTER la quote-part de la municipalité de Sainte-Marthe au montant de 4 400,59 \$;

D'ACCEPTER la grille tarifaire 2017;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Bertrand, atteste avoir les crédits nécessaires au budget opérationnel pour effectuer la dépense et en autorise le paiement

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – ENTENTE CADRE CONCERNANT LES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE, même si la MRC de Vaudreuil-Soulanges a la compétence exclusive sur les cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* et des articles 569 à 575 du *Code municipal du Québec*, confier aux municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception de ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux cours d'eau, adoptée le 20 septembre 2006, prévoit que les municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE, même si chaque demande doit faire l'objet d'une entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et l'émission d'un permis équivaldront à la conclusion d'une entente particulière pour l'exécution des travaux visés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre qui est venue à échéance le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente-cadre pour la gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les municipalités locales désirent exécuter à leurs frais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-12-218

QUE la municipalité de Sainte-Marthe adhère au renouvellement de l'Entente-cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement des créances;

D'AUTORISER madame le maire Aline Guillotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Michel Bertrand à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe l'Entente-cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement des créances ou tout autre document donnant plein effet à la présente.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jiny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel



No de résolution
ou annotation

16-12-219

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Saint-Henri pour un montant subventionné de 100 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux soient reconnus officiellement avoir été exécutés conformément aux présentes dépenses sur cette route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu des élus de la municipalité de Sainte-Marthe une nouvelle copie du formulaire de « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* », respectant ainsi la mise à jour exigée à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt desdits formulaires, produits dans le délai prescrit à l'article 358, est effectué à la présente séance. Il s'agit des formulaires provenant des élus suivants :

- Madame le maire Aline Guillotte
- Monsieur le conseiller Alain Sauvé
- Monsieur le conseiller Claude Gravel
- Monsieur le conseiller Eddy Lawlor
- Monsieur le conseiller Gilbert Séguin
- Madame la conseillère Jinny Brunelle

Par ailleurs, afin de respecter l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général transmettra à la direction régionale de la Montérégie du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la confirmation que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a ainsi été respecté.

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE suite au dernier processus d'appel d'offres, la tarification touchant les garanties d'assurance vie et d'assurance salaire de longue durée est maintenue pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT les résultats d'expérience de la garantie d'assurance salaire de courte durée de la dernière année, justifient l'ajustement à la hausse de la tarification pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT les résultats d'expérience de la garantie santé / médicaments de la dernière année se traduit par une augmentation importante de la tarification;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CONSIDÉRANT les résultats de la garantie soins dentaires, la tarification de renouvellement doit être majorée pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT que le regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges détient une entente bilatérale touchant les garanties santé et dentaire qui sont sur une base auto-assurées;

CONSIDÉRANT QU'au 30 septembre 2016, les résultats financiers des garanties auto-assurées démontrent un déficit de 184 006 \$ pour l'ensemble du regroupement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-12-220

DE RENOUELLER le contrat de l'assurance collective avec SSQ Groupe financier inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

DE CHOISIR la tarification de renouvellement sans récupération de déficit, d'émettre un chèque à l'attention de SSQ Groupe financier au montant de 2 239,68 \$ et de ne pas apporter les modifications à la garantie santé en fonction de l'option présentée dans le *Rapport de renouvellement 1^{er} janvier 2017* produit par la firme BFL Canada.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jiny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

RELEVÉ DE SOUMISSIONS ET ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandées pour 52 collectes et selon 461 unités d'occupation (nombre apparaissant aux livres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2015 pour la « collecte sélective »), le transport et la disposition des matières résiduelles en 2016 auprès de trois entrepreneurs: Enlèvement de déchets Bergeron (EDB); Entreprise Sanitaire F A Ltée et Robert Daoust & Fils Inc.;

ATTENDU QU'il a été demandé aux entreprises invitées à soumissionner de soumettre un prix pour le mode de collecte traditionnel plutôt que robotisé au moyen de bacs;

ATTENDU QUE la demande de soumissions inclut aussi des prix pour des conteneurs de 2 verges, 4 verges, 6 verges et 8 verges pour les commerces qui doivent à compter de 2017 disposer à leurs frais de leurs matières résiduelles ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue publiquement le mardi 13 décembre 2016 à 13 h 05;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée, celle de l'entreprise Robert Daoust & Fils Inc.;

ATTENDU QUE l'analyse de la soumission a été effectuée et qu'elle s'avère conforme au devis soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-12-221

DE RETENIR les services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, de Robert Daoust & Fils Inc. pour la cueillette, le transport et la disposition des matières résiduelles de la municipalité de Sainte-Marthe au coût de 70 937,50 \$, taxes en sus;

DE RETENIR la soumission pour les conteneurs afin d'offrir sur une base volontaire ces tarifs aux entreprises qui le nécessitent et dont les tarifs sont les suivants et qui seront facturés à chacune des entreprises, le cas échéant, au prix coûtant à savoir :

- Conteneur de 2 verges: 70 \$, taxes en sus + 21 \$ de redevances à l'élimination = 91 \$ /mois
- Conteneur de 4 verges: 90 \$, taxes en sus + 27 \$ de redevances à l'élimination = 117 \$ /mois
- Conteneur de 6 verges: 110 \$, taxes en sus + 33 \$ de redevances à l'élimination = 143 \$ /mois
- Conteneur de 6 verges: 145 \$, taxes en sus + 43,50 \$ de redevances à l'élimination = 188,50 \$ /mois

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CONTRÔLE DES ANIMAUX ERRANTS – RENOUELEMENT AVEC CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-12-222

DE RENOUELLER le contrat de services avec Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges durant l'année 2017 et suivantes aux mêmes tarifs et conditions qu'en 2016 et les dernières années précédentes.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE (PRÉVENTIONNISTE)

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Marthe et de Saint-Polycarpe désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relativement aux services d'un préventionniste à leur service respectif en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe peut offrir à la municipalité de Sainte-Marthe les services d'un(e) employé(e) à titre de préventionniste pour son Service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE pour certains niveaux de risque, une ressource spécialisée en prévention est requise pour respecter, entre autres, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-12-223

DE CONCLURE une entente avec la municipalité de Saint-Polycarpe pour la fourniture des services d'un(e) employé(e) à titre de préventionniste pour son Service incendie ;

D'AUTORISER madame le maire Aline Guillotte à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Sainte-Marthe ou tout autre document donnant plein effet à la présente.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN « PLAN D'ENTRAIDE DE SECTEUR » EN MATIÈRE D'INCENDIE ET D'INTERVENTION D'URGENCE

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-12-224

D'ACCEPTER le « plan d'entraide de secteur » en matière d'incendie et d'intervention d'urgence proposé pour les municipalités du secteur Soulanges de notre MRC;

D'AUTORISER madame le maire Aline Guillotte et/ou monsieur le directeur général Michel Bertrand à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017

ATTENDU QUE la résolution no 16-09-49 a pour effet de réduire la rémunération globale de certains employés de la municipalité au cours de l'année 2016 et les années subséquentes;

ATTENDU QUE la politique de la municipalité ces dernières années est de procéder à un ajustement salarial annuel minimal correspondant à l'augmentation du coût de la vie et établi en fonction de l'indice des prix à la consommation utilisé par la municipalité au *Règlement sur le traitement des élus municipaux* adopté par elle, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi selon Statistique Canada pour la région de Montréal, disponible au 1er octobre et qui est le même indice (IPC) utilisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses prévisions budgétaires annuelles;

ATTENDU QUE pour l'année 2017, cet IPC fait référence à une majoration de 0,4 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

16-12-225

DE MAJORER de 3%, rétroactivement au 1er janvier 2016, les salaires des employés affectés par la résolution no 16-09-49 afin que l'effet de ladite résolution soit nul sur leur rémunération globale de la présente année et les années subséquentes;

D'ACCORDER à l'ensemble du personnel à compter du 1er janvier 2017, une majoration de 0,4 % de leur rémunération afin de refléter l'augmentation du coût de la vie et calculé selon l'indice des prix à la consommation utilisé par la municipalité au *Règlement sur le traitement des élus municipaux* adopté par elle, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établi selon Statistique Canada pour la région de Montréal, disponible au 1er octobre.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

Ont voté CONTRE : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

AJUSTEMENT PROVISOIRE DU SALAIRE ET DES AVANTAGES SOCIAUX AU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON LE PROJET DE CONTRAT DE TRAVAIL EN VOIE D'ÊTRE CONCLU

ATTENDU QUE la conclusion d'un contrat de travail est imminente avec le directeur général;

ATTENDU QU' il est possible que la conclusion des contrats de travail ne puisse être réalisée avant le 31 décembre 2016 et qu'à cet égard, un ajustement provisoire du salaire et des avantages sociaux à ce membre du personnel puisse



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

s'avérer judicieux afin d'affecter fiscalement, et dans la mesure du possible, l'année en cours;

ATTENDU QU'à la conclusion finale du contrat de travail, un ajustement définitif sera effectué, même si cet ajustement concernant l'année 2016 ou les années antérieures, le cas échéant, est effectif lors d'une année subséquente à 2016;

ATTENDU QUE le montant du versement provisoire qui sera convenu entre le directeur général et son employeur, la municipalité de Sainte-Marthe, ne pourra aucunement être interprété par l'une ou l'autre des parties comme une entente finale, même partiellement;

ATTENDU QUE Me Myriam Trudel, avocate, du service en ressources humaines de la FQM a indiqué au directeur général il y a un an que cette possibilité était envisageable, à la discrétion de l'accord du conseil municipal;

ATTENDU QU'un tel projet d'ajustement provisoire avait été envisagé par résolution l'an dernier (no 15-12-199) mais n'avait pas été concrétisé en ce qui concerne le directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller François Pleau

16-12-226

QUE le directeur général puisse convenir, au moyen d'une convention sous seing privé avec la municipalité, d'un ajustement provisoire du salaire pour l'année fiscale 2016 et antérieures ainsi que des avantages sociaux, le cas échéant, qui s'y rattachent et basé sur l'entente de principe actuellement convenu entre les parties;

QU'un ajustement définitif soit par la suite effectué, selon ce qui sera finalement convenu au contrat lors de leur ratification, même si cet ajustement concernant l'année 2016 et des années antérieures, le cas échéant, est effectif lors d'une année subséquente à 2016;

QUE cet ajustement provisoire ne soit aucunement interprété par l'une ou l'autre des parties comme une entente finale, même partiellement.

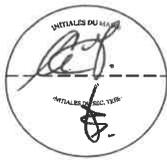
Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle.

Ont voté CONTRE : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel

*** ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ***

ENTRETIEN HIVERNAL – SENTIER L'ESCAPADE

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

16-12-227

DE DÉFRAYER pour la saison d'hiver 2016-2017, 50 % des coûts d'entretien hivernal du sentier L'Escapade traversant le territoire des municipalités de Sainte-Marthe et de Très-Saint-Rédempteur, l'autre 50 % étant assumé par la municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

SERVITUDE D'USAGE POUR DES FINS AGRICOLES D'UNE BANDE DE TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité, probablement suite à la réforme cadastrale est propriétaire d'une bande de terrain portant les numéros de lots 2 646 588, 2 646 587, 2 646 585, 2 643 300;

ATTENDU QUE ni la municipalité, ni le propriétaire des lots adjacents ne savaient jusqu'à tout récemment par des recherches notariées que ladite municipalité possédait ces lots;

ATTENDU QU'un exploitant acéricole a son terrain entre une partie de ces lots et qu'il y exploite depuis ces dernières années les érables situées sur cette bande de terrain;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite conserver son titre de propriété sur ces lots s'il advient qu'il soit éventuellement nécessaire à l'aménagement d'un sentier récréatif;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de projet à court ou moyen terme visant l'utilisation de ce lot;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-12-228

D'AUTORISER le propriétaire des lots adjacents à poursuivre ses activités acéricoles sur les lots riverains à sa propriété et d'entretenir cette bande de terrain;

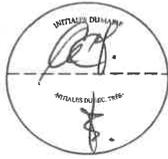
DE S'ENGAGER auprès du propriétaire des lots adjacents à l'aviser dans un délai suffisant lorsque la municipalité, le cas échéant, ou un organisme mandaté par elle, décidera d'exploiter ces lots à des fins récréatives afin de permettre un réaménagement des tubulures s'il y a lieu.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE 2017 – POMPIERS SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la deuxième édition du Gala reconnaissance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

des pompiers et pompières du secteur Soulanges est prévue le 3 juin 2017, la première édition remontant à 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE ce gala vise à reconnaître les années de service appréciables par multiple de cinq ans d'ancienneté (5 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans, ...);

CONSIDÉRANT QUE des membres de notre service incendie sont récipiendaires de cette reconnaissance ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Polycarpe a été désignée mandataire pour la tenue des comptes de cet événement et que tous les paiements relatifs à la participation de notre municipalité devront être acquittés à cette municipalité selon les tarifications communiquées récemment par le comité organisateur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

16-12-229

QUE la municipalité de Sainte-Marthe adhère à cette activité de reconnaissance et s'engage à défrayer sa part de frais encourus au prorata des municipalités qui y inscriront des participants, selon le nombre de ceux-ci et en fonction des tarifications élaborées par le comité organisateur ;

D'AUTORISER monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Michel Bertrand à inscrire les pompiers récipiendaires ainsi que les élus qui lui confirmeront leurs présences au plus tard le 15 janvier prochain.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ÉBRANCHAGE

ATTENDU QUE des fonds budgétaires sont disponibles aux fins d'ébranchage et que la fin de l'année financière approche;

ATTENDU QU'il y a des besoins sur le chemin Saint-Henri afin d'éliminer des branches devenues envahissantes et pouvant nuire à la sécurité et à l'utilisation adéquate des équipements de déneigement de notre entrepreneur;

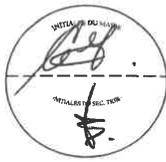
ATTENDU QUE jusqu'à présent le début de l'hiver semble modéré, permettant d'envisager des travaux d'ébranchage au cours des prochaines semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

16-12-230

QUE la municipalité de Sainte-Marthe, par l'entremise de son directeur général vérifie la disponibilité des entreprises possédant l'équipement approprié et le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

cas échéant réalise des travaux d'ébranchage jusqu'à concurrence de 5 000 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PATINOIRE - HIVER 2016-2017

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

16-12-231

QUE de la glace soit fabriquée et entretenue sur la patinoire au cours de la prochaine saison hivernale et que la disponibilité de la patinoire située au parc Yvon-Lauzon soit aux mêmes conditions que l'hiver dernier.

D'AUTORISER le directeur général à recruter, à titre d'employé ou contractuel, une ressource s'engageant à la fabrication, l'entretien et la surveillance de la glace ainsi que pour procéder, au besoin, à l'ouverture, la fermeture et l'entretien de la partie du chalet des loisirs destinée aux patineurs et ce, au même prix que l'hiver dernier.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-12-232

D'ATTRIBUER la somme de 200 \$, sur présentation d'une preuve de participation, à l'étudiant Miguel Lavergne de l'École secondaire Soulanges et résident de notre municipalité qui, avec un groupe de son école, participera à une compétition internationale de cheerleading aux États-Unis en février printemps prochain et qui regroupera des participants de plusieurs pays dont la Chine, les États-Unis et le Mexique.

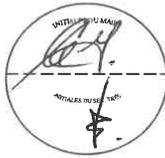
Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CORRESPONDANCE

Madame le maire ainsi que monsieur le directeur général résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame le maire Aline Guillotte met fin à la période de questions.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 h 21

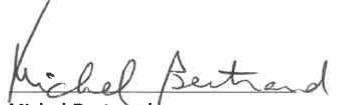
Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

QUE la présente séance soit levée.

Ont voté POUR : Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

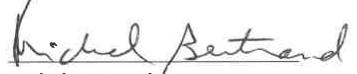
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***


Aline Guillotte
maire


Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
directeur général

16-12-233